

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U

1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-2-U

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

- 1. Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'arrêté ministériel 2020-049.
- 2. Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'arrêté ministériel 2020-074 réitérant que le Conseil peut décider de remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public.
- 3. Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 novembre 2020, le conseil municipal de Carignan a adopté les projets de règlement suivants faisant l'objet de la présente consultation écrite, sont :
 - Projet de règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U;
 - 1er projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U;
 - Projet de règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-2-U.
- 4. Les questions et commentaires concernant ces projets de règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 24 novembre 2020, à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.
- Une présentation écrite de ces projets de règlement est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.villedecarignan.org
- Ces projets de règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org

Donné à Carignan, ce 9 novembre 2020.

Ève Poulin, avocate Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 9 novembre 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 9 novembre 2020.

Donné à Carignan, ce 9 novembre 2020.

Ève Poulin, avocate Greffière